

Compte-rendu de la rencontre
du Comité de liaison du Parc éolien de la Dune-du-Nord

Date : Jeudi le 20 juin 2019

Lieu : Salle Gemini, Auberge Madeli,

Présences :

Marc-Olivier Massé, CERMIM
Véronique Déraspé, Société de conservation
Audrey Keating, CEDEC
Jean-Étienne Solomon. MÎM

Robert Mercier, Comité ZIP
Serge Bourgeois, MÎM
Sony Cormier, Chambre de Commerce des Îles
Daniel Gaudet, SADC
Hugo Bouchard, Plan A
Samson Vayssières, Valeco
Jean-François Thériault, RIÉGÎM
Gilbert Scantland, RIÉGÎM
Claude Richard, coordonnateur du Comité

Absences :

Marie-Ève Giroux, Attention Fragîles
Véronique Chiasson, Développement social CJE
Michel Bonato, ATR
Sylvette Leblanc, CCEÉ (MÎM)

1. Ouverture de la réunion :

La réunion débute à 13 :30.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour :

Les membres du comité adoptent l'ordre du jour tel que proposé.

3. Suivi du compte-rendu de la rencontre du 12 mars 2018 :

Le compte-rendu est estimé conforme aux échanges ayant eu lieu lors de la rencontre du 12 mars dernier.

4. Nouvelles des membres :

Le dossier éolien n'a pas figuré de façon particulière dans l'actualité des derniers mois. Les membres du comité estiment que le projet est maintenant bien connu de la population et que les gens sont en attente des développements.

5. État de situation du projet :

Le projet initial a été élaboré avec des turbines du manufacturier Senvion de 3,2 MW, mais, celle-ci n'est plus en mesure de fournir le modèle de turbine qui était prévu et encourt actuellement des difficultés financières. Après avoir conclu un accord mutuel de fin d'engagement avec Senvion, les promoteurs ont engagé des pourparlers avec la compagnie ENERCON pour remplacer les turbines de Senvion. Le modèle choisi soit la E-126 EP3, est une éolienne de 4,0 MW dont la production sera limitée en conformité avec le Contrat d'approvisionnement en électricité. Ce nouveau modèle de turbine est plus performant et encore mieux adapté aux besoins du projet. Un amendement au CAE a été signé avec Hydro Québec le 7 juin dernier pour tenir compte de ces nouveaux paramètres dans le projet. On indique par ailleurs que ce changement n'influence aucunement l'échéancier prévu. De plus, ce changement améliore la fiabilité du projet puisque les turbines n'ont pas de multiplicateur de vitesse et que les pales seront munies de systèmes de chauffage.

La turbine d'ENERCON est toutefois plus haute que celle prévue initialement, soit une hauteur de 86 mètres au moyeu plutôt que 80 mètres pour la turbine Senvion, mais cette différence n'affecte pas matériellement les simulations d'impact paysager présentées.

Par ailleurs, le décret gouvernemental autorisant le projet dans l'habitat protégé du Corème de Conrad selon l'Art. 19 de la LEMV a été adopté par le Conseil des ministres le 19 juin. Les démarches se poursuivent pour obtenir le certificat d'autorisation selon l'Art. 22 de la LQE. Comme déjà mentionné, le décret gouvernemental a pris en considération les propositions d'évitement, d'atténuation et de compensation présentées par les promoteurs. Ces mesures font état notamment d'une compensation par l'achat et la protection de 30 hectares de dunes qui présentent les mêmes caractéristiques et la même prévalence du Corème de Conrad et le l'Hudsonie tomenteuse en compensation des 10 hectares qui seront retirés de l'habitat floristique de la Dune-du-Nord. On rappelle que le projet n'empiétera que 1,7 hectares dans l'habitat floristique et que des mesures seront prises pour déplacer et replanter les plans de Corème qui ne pourront être évités.

On attend l'ensemble des autorisations à la mi-juillet, ce qui nous permettrait de respecter l'échéancier prévu, soit le début des travaux de construction dès septembre prochain, la livraison des composantes et l'érection des éoliennes se ferait au printemps 2020, pour une mise en service vers la fin juin 2020.

6. Préoccupations et attentes du milieu :

La Société de conservation des Îles, avec l'aide financière des promoteurs, procédera à l'achat de trois propriétés presque contiguës, la première d'une superficie de quinze hectares et deux autres de sept hectares et demi chacune pour une superficie totale de trente hectares comme convenu par le décret. Ces terrains seront placés sous statut de

conservation tel que le prévoit la charte de la Société de conservation. Les négociations vont bon train et on s'attend à ce que les trois ententes soient signées sous peu. Dans ce dossier, on évoque la possibilité de négocier une entente avec le ministère dans le but de bonifier le statut de ces terrains en leur attribuant éventuellement le statut de réserve naturelle en milieu privé si les conditions le permettent. Des démarches seront entreprises en ce sens.

On aborde également la question de l'aire pédagogique qu'on souhaite installer à proximité du parc éolien. Comme différents enjeux sont à prendre en considération dans ce dossier (sécurité routière, contenus à privilégier sur les panneaux d'information, implications de la Municipalité et du ministère des Transports, notamment) et dans le but d'optimiser cette initiative, il est convenu de former prochainement un comité de travail restreint afin d'évaluer les tenants et aboutissants de ce projet et ensuite formuler une recommandation au comité de liaison lors d'une prochaine rencontre.

7. *Communication avec la communauté :*

Dans les semaines qui précéderont le début des travaux sur le terrain, des activités d'information seront menées auprès de la population afin de bien expliquer et situer dans leur contexte les diverses étapes de réalisation du projet.

8. *Varia*

Aucun point n'est discuté.

9. *Prochaine rencontre*

On convient que la prochaine rencontre du comité de liaison pourrait avoir lieu en septembre prochain.

10. *Clôture de la rencontre*

La rencontre prend fin à 15 H 30.